

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.	Numéro de permis 764010	Date d'inspection Le 25 février 2025	
Nom de l'établissement Halte scolaire St-Basile		Numéro de téléphone (506) 263-5035	
Adresse 247 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1H7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des activités quotidiennes (cahier de planification), des effets personnels, des espaces de rangement, de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipement) et mise à jour des dossiers pour les membres du personnel.
Observation de la collation fournie par la garderie (fruits) et par les parents (boîte à lunch).

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 février 2025

Date

original signé par

Martine Joubert

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 février 2025

Date